CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E24640** **VALABLE JUSQU'AU** **21/02/2027**

ÉDITÉ LE 05/12/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 17/01/1994

Raison sociale : SARL SICP

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 12/01/2021

Capital : 370 120

ZI MALAQUIS
PARC LA HAZAIE
76580 LE TRAIT

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ROUEN B393583653 1997B00002

Siret : 393 583 653 00034

Code NACE : 4329A

Numéro caisse de congés payés : 04128552

Assurance Responsabilité Travaux :
GENERALI IARD AR 928 683

Assurance Responsabilité Civile :
GENERALI IARD AR 928 683

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Téléphone : 02 35 37 78 14 **Fax :** 02 35 37 80 71

Portable : 06 14 23 83 22

Responsabilité légale :
SATEB DEVELOPPEMENT (882 970 403) / HINFRAY YANN DIRECTEUR GÉNÉRAL

Site Internet :

E-mail : sicp@sicp76.fr

Effectif moyen : 45 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 4 070 543 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2	10	13/02/2024
7112	Calorifugeage (Technicité confirmée)	27	29/11/2023
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

05/12/2025 12:16

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.